



5 février 2013

## Vidéo – Audition des syndicats d'Hydro-Québec à la commission sur le déclassement de Gentilly-2



De gauche à droite: Benoit Bouchard, prés. SCFP 4250; Réjean Portier, prés. SCFP 957; Michel Arsenault, prés. FTQ; Richard Perreault, prés. SCFP 1500; Ginette Paul, prés. SCFP 2000. Photo Clément Allard

Le 30 janvier dernier, le président de la FTQ et les présidents des quatre unités syndicales SCFP d'Hydro-Québec ont présenté un mémoire conjoint à la commission parlementaire sur le déclassement de la centrale Gentilly-2. Pour consulter ce mémoire, [cliquez ici](#).

En guise d'introduction, les intervenants ont déploré la situation aberrante d'Hydro-Québec qui, d'une part, prévoit abolir 2000 postes et qui, d'autre part, fait de plus en plus appel à des sous-traitants, achète à perte de l'électricité d'autres entreprises ou centrales privées et procède au rapatriement d'emplois régionaux vers les grands centres.

Après cette mise au point, Benoît Bouchard, président du SSPHQ, s'est adressé à Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, pour souligner que les syndicats d'Hydro-Québec souhaitent maintenant passer en mode solution et travailler à la rétention des emplois spécialisés dans les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie durement affectées par le déclassement de Gentilly-2. « Nous sommes très sensibles à la situation des familles des travailleurs qui ont perdu leur poste dans ces régions. Un grand nombre d'entre eux possède des expertises avancées et bien rémunérées et nous pensons qu'il serait possible de maintenir leur emploi à Hydro-Québec, dans leur région, dans un pôle d'expertise différent. »

Afin de permettre aux travailleurs de Gentilly-2 de se replacer plus facilement, le président de la FTQ, Michel Arsenault, a demandé au gouvernement de surseoir à l'abolition de 2000 postes chez Hydro-Québec.

Pour visionner cette audition à la commission, cliquez le lien suivant : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-43993.html> (L'extrait de M. Bouchard est à 13 min. 55 sec. de la vidéo)